



## Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

### 3312 - Aide au sport de masse

#### Aide aux championnats d'Alsace et aux stages Léonard SPECHT

#### Rapport n° CP/2015/139

#### Service gestionnaire :

Service des sports

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de masse.

Le Département encourage la pratique sportive des Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives, notamment en apportant une aide aux championnats d'Alsace et aux stages Léonard SPECHT.

#### Championnats d'Alsace

Le Département aide, sous forme de forfait, les associations sportives ayant obtenu un titre de champion d'Alsace.

Cette aide concerne les sports individuels (29,28€), les sports individuels inter-clubs (146,35€), les sports collectifs (292,90€).

Toutes les catégories d'âge sont concernées (sauf les corporatifs et les vétérans).

#### Soutien à l'association des stages Léonard SPECHT

L'Association « *Stages Léonard Specht* » organisera, pour la 23<sup>e</sup> année consécutive, sur trois semaines, en juillet 2015, ses stages de football. Ceux-ci, réservés à des jeunes âgés de 8 à 16 ans (licenciés ou non), regroupent chaque semaine 200 enfants, au Séminaire de Jeunes de WALBOURG.

Cette association, à but non lucratif, créée en 1993, est soutenue par le Conseil Départemental depuis de nombreuses années pour la réalisation de ces stages. En 2014, elle a bénéficié d'une aide de 13 600 € au titre de la politique sportive.

L'association s'engageait jusqu'à présent, entre autres, à accueillir un jeune Bas-Rhinois par canton, désigné par le Département par le biais d'un jeu-concours qui était accessible depuis quelques années uniquement sur le site [pass-age.fr](http://pass-age.fr).

Il vous est proposé de reconduire cette aide pour 23 lauréats.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15265	65-6574-32	38 000,00 €	38 000,00 €	10 334,36 €
31853	65-6574-28	6 800,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 17 134,36 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :*

- 10 334,36 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace ;
- 6 800,00 € aux stages Léonard SPECHT.

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

Frédéric BIERRY